

Leyla Yunus, défenseure azerbaïdjanaise des droits humains, et son mari Arif Yunus ont été inculpés de trahison, entre autres infractions. Leyla Yunus a été placée en détention provisoire et Arif Yunus a vu sa liberté de circulation restreinte.

Le 30 juillet, la défenseure azerbaïdjanaise des droits humains Leyla Yunus se rendait à une conférence de presse lorsque des hommes en civil, probablement des policiers, ont stoppé sa voiture et obligé le chauffeur à changer de direction. On est resté sans nouvelles d'elle pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que le parquet général appelle son mari, Arif Yunus, pour indiquer à ce dernier qu'elle avait été arrêtée. Arif Yunus s'est rendu au parquet, où il a également été interrogé et arrêté. Amnesty International considère Leyla Yunus comme une prisonnière d'opinion.

Toujours le 30 juillet, un juge a statué que cette femme devait être placée en détention provisoire.

Selon une source azerbaïdjanaise avisée, elle a été inculpée de trahison – chef dont le fondement n'a pas été expliqué au tribunal – ainsi que d'évasion fiscale, de fraude et d'abus d'autorité afférents à une subvention reçue par son organisation non gouvernementale (ONG), que les autorités l'avaient empêchée d'enregistrer. Arif Yunus, quant à lui, doit aussi répondre des charges de trahison, d'évasion fiscale et de fraude, et le tribunal a restreint sa liberté de circulation.

Leyla et Arif Yunus avaient été pris pour cible par la police azerbaïdjanaise au cours des semaines précédentes. Ainsi, ils avaient été placés sous surveillance et n'avaient pas été autorisés à quitter le pays, et leurs passeports avaient été confisqués le 28 avril. Par ailleurs, les autorités avaient convoqué régulièrement Leyla Yunus au parquet et l'avaient auditionnée en tant que témoin dans le cadre de la procédure pénale engagée à l'encontre du journaliste indépendant azerbaïdjanais Rauf Mirgadirov : celui-ci avait été arrêté sur la base d'une accusation contournée d'espionnage pour le compte de l'Arménie.

Leyla Yunus et Rauf Mirgadirov collaboraient sur des projets communs de réconciliation avec des ONG arméniennes. En outre, Leyla Yunus critique ouvertement le gouvernement azerbaïdjanais. Le 25 juillet, elle a organisé une conférence de presse, lors de laquelle elle a appelé la communauté internationale à boycotter les premiers jeux Européens (qui se

dérouleront à Bakou en 2015) compte tenu des terribles pratiques du régime en matière de droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en azéri, en russe ou dans votre propre langue :

- priez les autorités de libérer Leyla Yunus immédiatement et sans condition ;

- insistez sur la nécessité de respecter pleinement et de protéger le droit à la liberté d'expression en Azerbaïdjan.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2014 À :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Président de la République

Ilham Aliyev

Office of the President of Azerbaijan

19 Istiqlaliyyat Street

Baku AZ1066,

Azerbaïdjan

Fax : + 994 12 492 0625

Courriel : office@pa.gov.az

Formule d'appel : Dear President Aliyev, / Monsieur le Président,

Procureur général

Zakir Qaralov

7 Rafibeyli Street

Baku AZ1001,

Azerbaïdjan

Courriel : info@prosecutor.gov.az

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Azerbaïdjan dans votre pays

Ambassade de la République d'Azerbaïdjan

Avenue Molière 464

1050 Bruxelles

eMail: office@azembassy.be

Fax 02.345.91.58

Ceci est la première mise à jour de l'AU 182/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR55/007/2014/fr>

COMPLEMENT D'INFORMATION

L'Azerbaïdjan est enlisé dans un conflit avec sa voisine l'Arménie concernant la région du Haut-Karabakh, peuplée de personnes d'origine arménienne, qui s'est autoproclamée indépendante de l'Azerbaïdjan en 1991. L'Arménie et l'Azerbaïdjan ont combattu pour cette région au début des années 1990 ; cette guerre a fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés. Les autorités locales de facto du Haut-Karabakh ont maintenu une indépendance effective, et un cessez-le-feu fragile est entré en vigueur en 1994. Les gouvernements arménien et azerbaïdjanais alimentent bien souvent les sentiments nationalistes, pour des raisons d'ordre politique.

Amnesty International est depuis longtemps préoccupée par le fait que les autorités azerbaïdjanaises ne s'acquittent pas de leurs obligations internationales consistant à protéger les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Les voix dissidentes dans le pays sont fréquemment la cible de charges pénales forgées de toutes pièces, d'agressions physiques, de mesures de harcèlement, de chantage et d'autres représailles de la part des autorités et de groupes qui leur sont affiliés. Les responsables de l'application des lois recourent régulièrement à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements contre des militants de la société civile placés en détention, et ce en toute impunité.

Les organisations indépendantes qui défendent les droits humains et militent en faveur de la démocratie subissent depuis longtemps un harcèlement et de sévères restrictions en

Azerbaïdjan. Ces dernières années, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu plusieurs décisions dans lesquelles elle estimait que les autorités azerbaïdjanaises avaient violé le droit à la liberté d'association en refusant arbitrairement ou en retardant l'enregistrement d'ONG. Les responsables d'ONG n'ont souvent pas d'autre choix que d'opérer hors du cadre juridique au sens strict, en particulier lorsqu'il s'agit de recevoir et de déclarer des subventions, ce qui permet ensuite aux autorités d'engager des procédures pénales à leur encontre pour des irrégularités financières.

En Azerbaïdjan, Amnesty International a recensé des dizaines de cas comme celui de Leyla et Arif Yunus, ainsi que non moins de 19 prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir tenté d'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé Behind bars: Silencing dissent in Azerbaijan.

Source: [AWID](#)